

Plan global d'études– Maîtrise

Tous les nouveaux admis des programmes de Maîtrise de recherche et de Doctorat devront déposer un plan global d'études approuvé par leur directeur de recherche et le cas échéant, par leur codirecteur avant la fin du premier trimestre de sa première inscription, à la Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) aux études supérieures de son unité. Les étudiants qui n'ont pas encore de directeur devront quand même déposer leur plan avant la fin du premier trimestre et le faire approuver lorsque leur directeur aura été identifié.

Le formulaire au recto comprend des éléments de base que doit contenir le plan global d'études. Cependant, comme plusieurs départements et facultés ont déjà mis en place leur propre formulaire de plan d'études, il est conseillé de consulter le responsable de votre programme, le responsable des études supérieures de votre unité ou votre directeur pour savoir quel formulaire utiliser. Cela dit, quel que soit le formulaire utilisé, le plan global d'études doit comprendre minimalement les informations suivantes à la Maîtrise :

- **Modalités d'inscription au programme d'études**
Indiquez si vous êtes inscrit à plein-temps, demi-temps, rédaction ou correction pour chacun des trimestres.
- **Nom des directeurs et codirecteurs**
À compléter plus tard si le nom du directeur et du codirecteur n'est pas connu au moment de la rédaction initiale du plan d'études.
- **Projet de recherche**
Indiquez le sujet général sur lequel porte votre projet de recherche.
- **Calendrier des activités**
Répartissez les activités suivantes selon les différents trimestres de la durée des études. À la Maîtrise la durée normale des études est de 6 trimestres.
 - **Scolarité préparatoire et complémentaire**
Il s'agit de cours imposés au candidat lorsque sa préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission.
 - **Cours du programme d'études (réguliers)**
Il s'agit de cours de base du programme.
 - **Suspension (s'il y a lieu)**
 - **Prolongations (s'il y a lieu)**
 - **Cours hors programme**
Il s'agit de cours qui ne sont pas exigés au départ pour le programme auxquels l'étudiant s'inscrit soit à des fins personnelles, soit parce que l'étudiant en a besoin pour son projet de recherche.
 - **Enregistrement du sujet du mémoire**
Le sujet du mémoire doit-être enregistré avant la fin du 2e trimestre de scolarité de cours régulier.
 - **Séjour d'études ou stage de recherche hors campus**
S'ils sont connus, indiquez les périodes de stage ainsi que les séjours de recherche hors campus.
 - **Dépôt de "l'avis de dépôt "du mémoire**
Il est recommandé d'envoyer l'avis 1 mois avant le dépôt. Le sigle du mémoire est inscrit au trimestre du dépôt.
 - **Dépôt du mémoire**
Il s'agit du moment prévu de la remise de la thèse avant son évaluation.

Toutes les informations demandées ne sont peut-être pas disponibles lorsque l'étudiant élabore son plan d'études pour la première fois. De plus, des modifications et des imprévus peuvent survenir au cours de la durée des études. C'est pourquoi le plan global doit être mis à jour, si nécessaire, au moins une fois par année.

Envoyer le tout par courriel à la TGDE ou si imprimé, SVP imprimer que le verso de ce document.

Nom :
Prénom :
Matricule:
Titre projet de recherche :
Programme :
Direct. recherche:

(si choisi, sinon ne rien écrire)

Trimestre et année	Statut	Sigle de cours
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		
7-		
8-		
9-		
10-		
11-		
12-		
13-		
14-		
15-		
Ex.: Automne 2019 ou A19	Temp-plein/Demi-temps Rédaction/Correction	Inscrire les sigles (numéros) des cours et utilisez une ligne par trimestre.

Directeur de recherche
Codirecteur
Date
Date